

Contrat Educatif Local - Première programmation pour l'année 2002 - Versement de subventions

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les sommes suivantes au titre du Contrat Educatif Local :

Organismes Bénéficiaires	Actions	Coût	
		€	F
Association Sportive et Culturelle école primaire Fourier 2	Aménagement du temps de midi	2 744 €	17 999,46 F
Coopérative de l'école maternelle de Rosemont	Le temps des comptines	1 068 €	7 005,62 F
TOTAL		3 812 €	25 005,08 F

Le Conseil Municipal est invité à prélever la somme de 3 812 € au budget primitif 2002 Chap. 92.824.6574.21100.

«M. LE MAIRE : Vous voulez que je fasse une pause ? Ça me rappelle FORNI à l'assemblée... A la fin il y aura quand même un pot avec un petit casse-croûte.

Mme Nicole WEINMAN : Vous allez tellement vite, Monsieur le Maire. Est-ce que vous avez remarqué à quel moment j'ai appuyé sur mon bouton ?

M. LE MAIRE : Pas du tout, mais vous n'aviez pas appuyé sur votre bouton.

Mme Nicole WEINMAN : D'ordinaire on passe un temps fou sur des points qui quelquefois ne le méritent pas. Vous avez radicalement changé depuis dimanche dernier parce que les Conseils derniers on passait quelquefois trois quarts d'heure sur un petit point, vous nous écoutiez volontiers parler et puis d'un seul coup...

M. LE MAIRE : Je suis désolé, vous aviez dû mal presser parce que je suis vigilant et je n'ai pas vu s'allumer le bouton. Vous voulez revenir sur un point ? Je vous donne volontiers la parole, il n'y a pas de problème.

Mme Nicole WEINMAN : Non, c'était accidentel, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : En plus, c'était accidentel (rires) ! C'est incroyable».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.